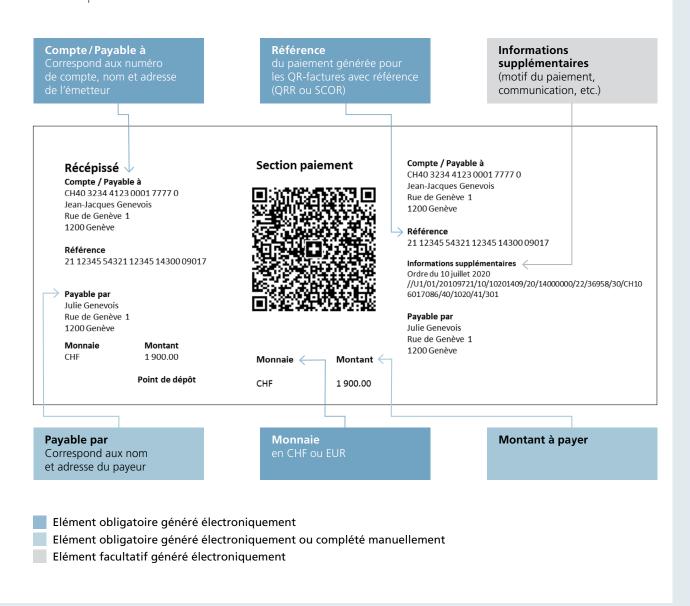


Un nouveau format de facturation: la QR-facture

La QR-facture a pour vocation de remplacer les bulletins de versement rouges et orange qui seront définitivement abandonnés le 30 septembre 2022.

L'essentiel

La QR-facture, définie selon les normes ISO 20022, facilite les paiements grâce à l'automatisation du traitement des données. La QR-facture permet de générer des factures ou de les régler. Elle comporte un Swiss QR-code (Quick Response Code est un code barres bidimensionnel) qui contient toutes les informations importantes relatives à son paiement.





Vous recevez peut-être pour la première fois une QR-facture en lieu et place des bulletins de versement usuels pour régler vos intérêts, amortissements ou votre échéance mensuelle.

Quelles mesures prendre pour payer vos QR-factures?

Afin de procéder au règlement de vos QR-factures, vous pouvez continuer à utiliser votre canal de paiement habituel :

- BCGE Netbanking
- BCGE Mobile Netbanking
- · Logiciel de paiement
- Ordre Quick



Aucune action requise

- Si vous utilisez le logiciel BCGE Netbanking
- Si vous utilisez l'application BCGE Mobile Netbanking
- Si vous envoyez des ordres Quick à la banque (dépôt agence ou par voie postale)



Actions à entreprendre

- Si vous scannez les bordereaux
- Equipez-vous d'un lecteur capable de lire et d'interpréter les données de la QR-facture (renseignez-vous auprès de votre fournisseur)
- Si vous utilisez un logiciel comptable ou de paiement
- Enregistrez tous les **numéros de compte au format IBAN¹** dans votre logiciel
- Assurez-vous auprès de votre fournisseur de logiciel que le traitement de la QR-facture est intégré dans celui-ci

¹L'IBAN (International Bank Account Number) est un format de numéro de compte normalisé sur le plan international. Son utilisation facilite la saisie, la transmission et le traitement des données de paiement.

Contact

- Votre conseiller personnel
- Conseil en ligne 058 211 21 00; lundi-vendredi: 7h30-19h30; samedi: 9h00-16h00; dimanche: 9h00-13h00
- @ info@bcge.ch
- bcge.ch/fr/qr-facture

Ce document est un support marketing qui présente les principales caractéristiques d'une prestation ou d'un service. Il est exclusivement destiné à votre information et ne doit pas être compris comme une proposition d'acquérir un instrument financier ni comme un conseil financier ou un conseil en placement personnalisé. La BCGE se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les caractéristiques de ses prestations et services. Elle décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations.